



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2021

PVCM 01/2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de OSSE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Associations, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Charles PIQUARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Thomas CAMELOT, Hervé CHEVASSUT, Charley CHOPARD, Franck MORGANTI, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

**Absent :** 0

**Date de convocation :** 15 janvier 2021

**Date d'affichage :** 18 janvier 2021

**Secrétaire de séance :** Nicolas TIROLE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

En accord avec les Conseillers, la réunion se déroule à huis-clos selon les dispositions sanitaires en vigueur.

### ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance ;
- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020 et signature du procès-verbal ;
- Rapport d'activités ;
- Compte rendu des réunions avec les entreprises :
  - Ste Gaz et Eaux – travaux sur le poste de relevage,
  - Cabinet CIREZA – travaux routiers,
  - Cabinet CIREZA – travaux d'aménagement de terrains constructibles,
- Rencontre avec les entreprises – travaux du cimetière – mairie – bâtiments,
- Dossier assainissement : création d'un budget ;
- Dossier forêt : bilan 2020-projection 2021 ;
- Dossier urbanisme : permis de construire ;
- Dossier Finances ;
- Dossier achat d'une parcelle forestière ;
- Dossier délibérations ;
- Information et questions diverses.

### **1/Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020**

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation.

**Il est approuvé à l'unanimité.**

### **2/Compte rendu d'activités :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des différentes réunions et rendez-vous auxquels il a participé.

Puis il présente les différents projets afférents à l'aménagement de la propriété (maisons – terrain) résultant de la succession de Monsieur CHAPUIS.

- réunion avec la Ste GAZ et EAUX,
- réunion avec ENEDIS pour dépose du branchement électrique de l'ancienne ferme,
- projet du SYDED (Syndicat Mixte d'Energie du Doubs) relatif à l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication situés rue de la Liberté et rue des Bas de Lavaut.
- compte rendu de la réunion du 22 janvier avec le Cabinet COQUARD, concernant l'aménagement du terrain et présentation de l'avant-projet réalisé par le Géomètre.

**Sous réserves de quelques modifications, cet avant-projet est validé dans sa globalité par les Conseillers en séance de ce jour.**

Ce projet sera affiché en Mairie et au tableau d'affichage. Il pourra être consulté aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur demande adressée à Monsieur le Maire.

Il reste à trouver un nom pour le futur lotissement.

Une demande d'estimation de la maison a été demandée à un Notaire. Le prix sera connu au cours du mois de février.

### **3/Compte rendu de réunions avec les entreprises :**

#### **>Travaux sur le poste de relevage de la station d'épuration : Ste GAZ et EAUX**

- Construction d'un désableur de type canal pour piéger un maximum de sable provenant des voiries.
- Pose d'un dégrilleur + compacteur destiné à remonter à la surface les lingettes et toutes les matières qui occasionnent un mauvais fonctionnement.
- Deux devis ont été demandés ; l'un à la Ste GAZ et EAUX, en attente à ce jour, l'autre à l'entreprise DACH pour maçonnerie : 8.513 € HT (10.215 € TTC).

Pour information, les deux pompes ont été changées.

#### **>Ecoulement des eaux pluviales et aménagement de sécurité rue de la Liberté - rue de l'Amitié :**

Présentation du projet 2021, réalisé par le Cabinet CIREZA – INGENIERIE -25360 VAUDRIVILLERS.

- récupération des eaux pluviales,
- création d'un regard récupérant l'ensemble des eaux pluviales de la route,
- modification du plateau ralentisseur
- pose de bordures de trottoir et relèvement du niveau de la chaussée,
- réfection en enrobé.

**Les Conseillers valident ce projet sous réserve de quelques modifications : poteau téléphone à déplacer, passage piéton supplémentaire.**

**>Travaux cimetière :**

Un seul devis de la Sté DEVILLERS de LANDRESSE est parvenu ce jour pour le remplacement du portail d'entrée. Un deuxième devis est réclamé.

**>Aménagement du secrétariat de la Mairie :**

Deux devis ont été présentés pour la fourniture et pose de rangements, rayonnages amovibles, façade porte coulissante.

Celui de l'ébénisterie JEAMBRUN de 25210 LE NARBIEF est retenu.

Coût prévisionnel : 4.140 € (4.968 € TTC).

**Les Conseillers acceptent la proposition sous réserve de quelques modifications.**

**>Aménagement du Chemin des Vergers (entre la rue de l'Etang et la forêt)**

A la suite de la vente entre particuliers d'une parcelle cadastrée ZA 36, incluse dans la carte communale, l'aménagement de l'accès par le Chemin des Vergers est nécessaire.

Ce chemin étant communal, il a été demandé au Cabinet COQUARD de délimiter le bornage entre les propriétés concernées, bornage qui a été réalisé le 17 novembre 2020.

Le Cabinet CIREZA-INGENIERIE a été chargé de l'aménagement.

A la suite de ces opérations, une entreprise de bucheronnage a été retenue pour réaliser les coupes de bois empiétant sur le domaine communal.

Toutefois, Monsieur GILLET s'oppose ce projet, estimant que les arbres sont présents depuis plus de trente ans soit sur sa propriété, soit mitoyens et qu'en aucun cas ils ne peuvent être coupés.

Compte tenu de ce refus, et pour éviter toute contestation ultérieure, un état des lieux a été constaté par huissier.

**Le projet d'aménagement du Chemin des Vergers est validé par les Conseillers.**

**4/ Dossier Assainissement :**

-Un budget spécifique annexe doit désormais être réalisé pour dissocier l'assainissement du budget de la Commune.

-Il convient par ailleurs d'actualiser le schéma directeur d'assainissement qui date de plus de 10 ans.

-Points à voir : les recours en cas de contrôle d'assainissement non conforme et la participation à la taxe d'assainissement des possesseurs de cuve à eau.

**5/ Dossier Forêt**

Bilan 2020 : L'année 2020 aura été marquée par une aggravation en forêt des dégâts causés par les coléoptères voraces.

Notre commune a durement été frappée par les scolytes et nous attendons le bilan final.

Perspective 2021 :

Vente de janvier 2021 : 2700 m<sup>3</sup> - Epicéas en bloc : 35 € m<sup>3</sup>

Vente de mars : 1700 m<sup>3</sup> supplémentaires.

## **6/ Urbanisme : Permis de construire :**

-Une demande de permis de construire a été déposée par Monsieur Jean-Louis PAUTHIER.

Il s'agit de la construction d'un bâtiment pour abriter du matériel agricole.

-Un document d'urbanisme est présenté par Monsieur Anthony MARADAN accompagnant la demande de permis de construire d'une maison d'habitation.

Il s'agit d'une demande de remblaiement de la parcelle.

**Les membres du conseil prennent actes de ces demandes.**

## **7/ Finances**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

## **8/ Dossier achat d'une parcelle forestière**

La commune s'est porté acquéreur d'une parcelle forestière de 1 ha et 08 ares, appartenant à Monsieur Jean FERNIOT (voir délibération).

## **9/ Dossier Délibérations**

Cinq délibérations proposées par Monsieur le Maire aux Conseillers font l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

**-01-2021** : Contrat de prestation de service

Signature d'un contrat de prestation de service pour un emploi d'agent administratif à la mairie.

**-02-2021** : Contrat de prestation de service

Prolongation d'un contrat de prestation de service pour un emploi de secrétaire de mairie

**-03-2021** : Achat d'une parcelle forestière

Vente d'une parcelle forestière par un particulier à la commune pour un montant de 1500 €.

**-04-2021** : Fin de contrat – CUMA

Résiliation du contrat de location du broyeur d'accotement et versement libératoire d'une somme de 253,44€ à la CUMA de la Vanne.

**-05-2021** : Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Prise en compte du versement d'un chèque d'un montant de 650 € en remboursement d'un sinistre.

Ces délibérations sont affichées dans leur intégralité au panneau de la mairie.

## **10/ Informations et questions diverses**

**>Dossier EMONOT :**

Les frais notariés relatifs à la donation par Madame EMONOT de sa maison à la commune, se sont élevés à 683,14 €.

### **>Dossier secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire expose qu'il est urgent de recourir à un emploi d'agent administratif au sein de la commune de OSSE pour pallier l'absence de secrétaire et pour accomplir diverses tâches administratives.

Après plusieurs tentatives de recrutement qui ont échouées, le Maire a proposé à Monsieur Claude POULOT ce poste qu'il a accepté.

Il effectuera des tâches de secrétariat uniquement, la Communauté de Communes se chargeant de la comptabilité, de l'Etat civil et des Elections.

Monsieur POULOT sera rémunéré sur la base de 17€ de l'heure, toutes charges comprises, sur la base de 10 heures par semaine, cette base étant susceptible d'être augmentée ou diminuée selon des besoins de la commune.

Le contrat de Madame DEMOUGE, qui intervenait ponctuellement, sera résilié à compter du 31 janvier 2021.

### **>Achats divers :**

- achat d'une perche d'élagage : devis MASNADA : 4.002,50€HT (4.803 € TTC) ou d'un sécateur : devis 990 € HT (1.188 € TTC).

- achat de désherbant « bio » pour allées du cimetière, trottoirs et chemins de l'Association Foncière.

- achat de drapeaux : demande de devis qui sera soumise prochainement aux Conseillers

- remplacement du broyeur à lames horizontales d'une largeur d'1,80 m.

Un premier devis a été réceptionné, Ste PAGOT-CAPUT : montant 2.300 € HT.

Deux autres devis sont en cours de demande.

- lame à neige : échange de la lame en caoutchouc : cout 402€ HT (482€ TTC)

### **>Environnement :**

Le projet d'aménagement d'un verger sur le terrain en herbe jouxtant le city stade est remis à l'étude.

### **>Recensement**

L'INSEE a diffusé, le 28 décembre 2020, les chiffres des populations légales 2018.

Les populations légales millésimées 2018 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elles ont pour date de référence statistique le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la commune, le chiffre retenu est de 323 habitants.

A noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune compte 359 habitants.

### **>Elections Départementales et Régionales :**

Le renouvellement des conseillers départementaux et régionaux initialement prévu en mars, est repoussé en juin 2021.

### **>Dossier Départemental des Risques Majeurs du Doubs 2020 :**

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) est le document de référence en matière d'information préventive.

Rédigé par les services préfectoraux, il recense tous les risques naturels et technologiques identifiés pour chaque commune dans le département, en évaluant les conséquences sur les personnes et les biens, en rappelant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Sur la base des éléments du DDRM, chaque maire doit constituer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3 et R 125-9 à R 125-27.

Le DDRM identifie deux sortes de risques :

## LES RISQUES NATURELS

- Les aléas climatiques
- Le risque inondation
- Le risque mouvements de terrain
- Le risque sismique
- Le risque radon

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

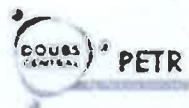
- Les risques industriels
- Le risque lié au transport de matières dangereuses
- Le risque lié au transport de canalisation
- Le risque rupture de barrage

Concernant notre commune, seuls les risques sismique et sécheresse sont identifiés.

COMMUNES	RISQUES NATURELS						RISQUES TECHNOLOGIQUES			
	RISQUE INONDATION	RISQUE TEMPÊTE ZONE 2	RISQUE SISMIQUE ZONE 3	RISQUE TEMPÊTE ZONE 4	RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	RISQUE SÉCHÉRESSE RETRAIT COMPLÈMENT DES ANGLETS	RISQUE INDUSTRIEL DEVELOPPEMENT BAS	RISQUE INDUSTRIEL DEVELOPPEMENT HAUT	RISQUE LIÉ AU TRANSPORT FER, CANALISATION	RISQUE RUPTURE DE BARRAGE
ORGEANS BLANCHFONTAINE			•							
ORNANS	•		•		•	•				
ORSANS			•			•				
ORVE			•			•				
OSSE			•			•				
OSSELLE-ROUTELLE	•	•				•				
OUGNEY DOUVOT	•		•		•	•				

L'ensemble du DDRM est consultable en Mairie.

## >Campagne de vaccination des personnes âgées de + 75 ans :



# Tout savoir sur le centre de vaccination du Doubs central à Baume les Dames

### Qui peut se faire vacciner au centre de vaccination de Baume les Dames ?

Le centre de vaccination de Baume les Dames est réservé aux habitants du Doubs central. La vaccination contre la COVID-19 est ouverte aux personnes prioritaires à savoir :

- À partir du lundi 18 janvier : les personnes âgées de + de 75 ans, le personnel soignant de + de 50 ans ou avec une comorbidité
- À partir de fin février (selon les consignes de Gouvernement) : les personnes âgées de 65 à 74 ans avec une comorbidité, puis toutes les personnes âgées de 65 à 74 ans.

Vous avez plus de 75 ans et vous résidez dans un EHPAD, la vaccination se fera directement dans votre établissement.

### Où se trouve le centre de vaccination de Baume les Dames ?

Le centre de vaccination de Baume les Dames se trouve à l'Abbaye, 5 place de l'Abbaye, 25 110 BAUME LES DAMES. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

### Dois-je prendre rendez-vous ? Comment prendre rendez-vous ?

Vous devez impérativement prendre rendez-vous avant d'aller au centre de vaccination. Pour cela, deux solutions :

- Vous avez une adresse mail personnelle, vous pouvez prendre rendez-vous directement sur la plateforme internet Doctolib à l'adresse <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/france>
- Vous n'avez pas d'adresse mail personnelle ou vous voulez être accompagné pour prendre rendez-vous, appelez le numéro unique direct mis en place par le PETR du Doubs central 03 70 88 98 30. Une personne des Maisons de services au public ou de France Services du territoire vous répondra de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

### Combien de temps dure la visite au centre de vaccination ? De quoi ai-je besoin ?

Si vous souhaitez être vacciné, cela se déroulera comme une vaccination classique : un soignant vous fera une injection dans le bras. Pour que le vaccin soit le plus efficace possible, il nécessite une seconde injection dans les 3 à 6 semaines après la première vaccination, dans des conditions similaires à la première injection. Une fois l'injection réalisée, vous resterez une quinzaine de minutes en surveillance avec le personnel présent au centre de vaccination. Il faudra donc compter 20 à 30 minutes de présence sur place, entre l'accueil, la consultation médicale, la vaccination et la surveillance.

Les documents que vous devez apporter pour être vacciné vous seront communiqués lors de votre prise de rendez-vous.

### Je ne suis pas véhiculé, comment puis-je me rendre au centre de vaccination ?

Vous pouvez appeler dans ce cas, le service de transport à la demande TADOU au 03 81 84 79 35 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Le trajet aller-retour sera facturé 3€ quelque soit votre lieu d'habitation sur le Doubs central grâce à l'aide de la Région et des communautés de communes du territoire.

**>Distribution des colis aux personnes âgées de + 65 ans.**

49 colis ont été distribués par les Conseillers le samedi 23 janvier 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 28 janvier 2021 à 23 heures.**

**Le secrétaire de séance,  
Nicolas TIROLE**

**Le Maire,  
Charles PIQUARD**

*Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Nicolas TIROLE*